



## Contamination de l'omble chevalier aux PCB et dioxines

par Vincent JAY | Thématique: Biodiversite | Rubrique: Contributions

De récentes analyses effectuées dans le lac Léman et le lac d'Annecy viennent de mettre en évidence une contamination des poissons de l'espèce "Omble Chevalier" aux PCB (polychlorobiphényles) et dioxines. Ces résultats ont conduit la préfecture de Haute-Savoie à interdire la pêche de l'omble chevalier à des fins de consommation et de commercialisation. De la famille des salmonidés, l'omble chevalier est très apprécié des gastronomes pour la finesse de sa chair, il représente également un des symboles des grands lacs alpins français.

**Communiqué de la préfecture de Haute-Savoie (02 avril 2008) :**

**Contamination aux P.C.B. des poissons de l'espèce « Omble Chevalier » du lac Léman et du lac d'Annecy : leur pêche à des fins de consommation et de commercialisation est interdite.**

Le préfet de la Haute-Savoie a interdit, par arrêté du 2 avril 2008 et jusqu'à nouvel ordre, la pêche dans le lac Léman et le lac d'Annecy des poissons de l'espèce « Omble Chevalier » (*Salvelinus alpinus*) en vue de la consommation et de la commercialisation.

Cette décision fait suite à des résultats d'analyses mettant en évidence une contamination en dioxines et polychlorobiphényles (P.C.B.) de type dioxine supérieure aux teneurs maximales autorisées dans les denrées, pour deux poissons de cette espèce, l'un prélevé dans le lac Léman, et l'autre dans le lac d'Annecy, les rendant impropres à la consommation.

Ces prélèvements ont été réalisés par la Commission Internationale pour la Protection des Eaux du Léman contre la Pollution (CIPEL) et par le Syndicat Intercommunal du Lac d'Annecy (SILA), dans le cadre de leur suivi de la qualité des poissons.

Les analyses réalisées sur les 18 autres poissons du lac Léman prélevés dans le même temps, appartenant aux espèces « corégone », « omble chevalier », « perche » et « lotte », et les 9 autres du lac d'Annecy, appartenant aux espèces « corégone » et « omble chevalier », ont montré des résultats conformes.

Des investigations complémentaires sur l'ensemble des espèces pêchées seront réalisées dans les prochaines semaines dans les deux lacs, sur la base d'un appui scientifique et technique demandé à l'AFSSA et en collaboration avec les autorités suisses pour le lac Léman, afin d'adapter si nécessaire cette mesure de protection de la santé publique.

Les PCB - plus connus sous le nom de pyralènes - sont des contaminants environnementaux liés à l'activité humaine fabriqués industriellement depuis 1930. Leur commercialisation est interdite depuis 1987 et on ne les trouve plus aujourd'hui que dans des anciens systèmes clos comme les condensateurs électriques et les transformateurs. Un plan national vise à l'élimination complète de ces derniers d'ici 2 ans.

Ces molécules sont très stables dans l'environnement, et se concentrent d'un maillon à l'autre de la chaîne alimentaire. En milieu aquatique, elle s'accumulent dans les sédiments et se fixent dans la matière grasse des poissons qui se contaminent par leur alimentation, tout au long de leur croissance.

C'est la consommation réitérée de poisson contaminé qui constitue un risque potentiel pour la santé humaine.

La solubilité des P.C.B. dans l'eau étant très faible, il n'y a pas de risque de contamination par contact avec l'eau ou par ingestion : la consommation d'eau potable, la baignade et les sports nautiques ne présentent aucun risque sanitaire pour l'homme.

## Les liens connexes



[la dépêche sur Médiaterre](#)



[Consulter l'arrêté préfectoral \(PDF\) \(189 hits\)](#)

modéré par vjay